

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 13 Février 2007

Etaient présents : M. Emorine, Mme Sangiorgio, MM Bernardon, Daillet, Mmes Lemoine, Bouillot, MM. Sullo, Charlier, Martin, Mme Jasicki, M. Boyer, Mmes Charrier, Forgeron, M. Marizy, Mmes Reby, Ferreira, MM. Taiclet, Ambrosioni, Savetier, Mmes Krivopissko, Suchet, Givry, MM. Vernay, Pelletier, Rey, Chaillet, Rouvray, Mme Buttignol

Absents et excusés : Monsieur Clair.

Madame Givry a été nommée Secrétaire.

1° - Approbation des comptes-rendus des réunions des 12 et 19 décembre 2006.

Les Comptes-rendus des réunions des 12 et 19 décembre 2006 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur CHAILLET demande que le texte des questions posées par les Conseillers Municipaux apparaisse aux comptes-rendus.

2° - Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Bourbince – Extension des compétences – Intégration des Communes riveraines de la rivière d'Oudrache – Modification des statuts.

La signature d'un Contrat de Restauration et d'Entretien de la Bourbince et son bassin versant, et l'engagement du programme d'actions qu'il comportera, nécessitent une modification de la structure juridique du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'extension des compétences du Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince à "la restauration et l'entretien des berges et du lit de la rivière d'OUDRACHE".

- Approuve l'intégration des Communes de : Oudry, Palinges, Paray-le-Monial, Perrecy-les-Forges, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Saint-Léger-les-Paray, Saint-Vincent de Bragny et Sanvignes-les-Mines, riveraines de cette rivière, au sein du SIEAB, étant entendu que les Communes de Palinges, Paray-le-Monial et Saint-Léger-les-Paray sont déjà membres du Syndicat en tant que riveraines de la Bourbince.

- Approuve le projet de statuts du Syndicat.

Monsieur CHAILLET demande pourquoi Dompierre-sous-Sanvignes a refusé son intégration.

Le Maire répond qu'il ignore les raisons de son refus.

3° -Attribution de subventions aux Sociétés Locales et Associations Diverses pour l'année 2007.

Le rapporteur expose que les subventions progressent de + 1,8 % sauf cas particuliers et qu'elles ont fait l'objet d'une étude par un groupe de travail.

Les forfaits par élève pour les établissements d'enseignement, accueillant des enfants de BLANZY sont fixés à 21,65 euros quand il y a un seul élève et à 14,75 euros par élève quand il y a au moins 2 enfants dans l'établissement.

La somme forfaitaire attribuée aux Sociétés Sportives extérieures à la Commune pour chaque licencié résidant à BLANZY, est fixé à 4,05 euros (ne sont concernées que les disciplines sportives qui n'existent pas dans un club de BLANZY).

Le Conseil, à l'unanimité, alloue les subventions figurant sur le tableau en annexe, pour l'année 2007,

- Passation d'un avenant n° 2 à la convention conclue avec l'Association Blanzly-Espace.

L'article 4 de la convention prévoyait, pour la subvention 2007, un montant prévisionnel de 51 000 euros.

L'aide allouée à Blanzly Espace étant de 50 750 euros, le Conseil, à l'unanimité, accepte et autorise le Maire à signer un avenant n°2 à la convention.

Monsieur BOYER fait remarquer que le Club de Tennis ne bénéficie plus de subvention. Le Maire demande de vérifier si les utilisateurs des courts de tennis sont titulaires d'une licence et sont assurés.

Monsieur CHAILLET : "voir si le Club est affilié à la Fédération".

En réunion préliminaire, Monsieur CHAILLET avait noté l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le foot.

Monsieur MARTIN : "la Commune va essayer de financer directement sur le budget".

Monsieur CHAILLET demande un complément d'information pour la subvention accordée à l'Association Rencontre et Spectacle.

Monsieur MARTIN : "une aide a été apportée en 2006 en cours d'année à cette association. Elle organisera un spectacle en mai 2007 (gratuit pour les enfants)".

Monsieur MARIZY demande les raisons de la subvention exceptionnelle de 400 euros à l'Union Vélocipédique Blanzynoise.

Monsieur MARTIN : "elle permettra de financer les 2 prix (de Blanzly et de la Chassagne)".

Madame LEMOINE demande des précisions sur l'aide exceptionnelle accordée à la Compagnie Carnaval.

Monsieur MARTIN : "aide au 20^{ème} anniversaire de la Société, plus groupe d'insertion handicapés, école de chant".

4° -Règlement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2007.

Etant donné que les dépenses d'investissement peuvent être mandatées par anticipation au vote du Budget Primitif dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice N – 1, diminués des annuités d'emprunt en capital, le Conseil accepte le règlement de la dépense suivante sur l'exercice 2007 (à inscrire au BP 2007).

TRAVAUX	ARTICLE	FONCTION	MONTANT TTC
Travaux sur chemin rural - Montauloup	2315	822	2 660,00

5° -Fourniture de denrées alimentaires – Année 2007 – Avenant n° 1 aux marchés lots 4 – 5 et 6.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte un avenant n° 1 aux marchés :

lot n° 4 : viandes fraîches et sous-vide

lot n° 5 : volailles fraîches et sous-vide

lot n° 6 : divers charcuterie,

de façon à régler les prestations à la SAS CLAVIERES VIANDES, filiale du groupe GAD, zone portuaire à 39104 DOLE CEDEX qui a repris le site Arcadie Centre Est de Montceau-les-Mines le 1^{er} février 2007 et autorise le Maire à le signer.

6° - Construction d'une salle de sports – Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Rappel : marché maîtrise d'œuvre passé le 05.11.2003 (décision du Maire du 13 juin 2003).

	NOVEMBRE 2003	SEPTEMBRE 2006
Estimation initiale des travaux	864 838,00 HT	
Rémunération (8,60 %)	74 376,07 HT	
Estimation après actualisation et modification du programme		1 039 400,00 HT
Nouvelle rémunération		85 293,04 HT

Compte tenu du surcoût des travaux, après actualisation à la reprise des études et modifications du programme, pour un montant de 174 562,00 euros HT, la rémunération complémentaire du Maître d'œuvre s'élève à 10 916,97 euros HT.

Monsieur CHARLIER précise que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a étudié le dossier et a émis quelques observations, à savoir :

- vestiaires et sanitaires pour les hommes et les femmes ;
- traçages au sol ;
- agrandissement des locaux pour stocker le matériel.

Il signale également la hausse des matériaux sur 3 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

7° - Ecole Municipale de Musique et Harmonie Municipale – Demande de subvention au Conseil Régional.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Régional de Bourgogne pour l'acquisition des instruments de musique suivants :

	Instruments	Montant HT	Taux de subvention 40 % sur le HT
Ecole Municipale de Musique	Piano numérique	6 303,51	2 521 euros
Harmonie Municipale	Flûte traversière	627,09	1 077 euros
	Clairon basse	793,48	
	Trompette de cavalerie	1 274,24	

Le Maire précise qu'en l'absence d'aide de la Région, tous les instruments ne seront pas acquis. Il signale que l'inventaire des instruments sera effectué de façon à réformer ceux qui sont hors service et indique la demande d'un pays d'Afrique pour obtenir d'anciens matériels.

8° - Dotation Globale d'Equipement – Année 2007

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2007 pour :

- l'informatisation des écoles primaires (équipement complémentaire)

Dépenses

- 8 Postes avec prestation d'installation et de formation Initiale : 4 978,00 euros HT

Recettes

- DGE (4 978 euros x 50 %) 2 489,00 euros

Monsieur CHAILLET demande si un état des équipements existants peut être communiqué.

Madame BUTTIGNOL demande quels sont les besoins.

Le Maire précise que les enseignants souhaitent souvent des ordinateurs dans la salle informatique, plus un ordinateur par classe mais que la Commune achète en fonction de ses moyens.

Il signale qu'à partir de 2007, la CCM prendra en charge la connexion ADSL et les abonnements pour les écoles maternelles.

- Les travaux de rénovation et d'aménagement de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois.

Dépenses :

- Travaux (base APS) 219 400 euros HT
- Frais annexés (Architecte, Contrôle Technique, SPS, etc ...) 45 000 euros HT

TOTAL HT 264 400 euros HT

Recettes :

- Conseil Général (Programme Départemental de Soutien aux Projets Communaux 2007) 51 711 euros HT
- Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (sur travaux neufs et d'aménagement) Montant estimé 30 000 euros HT
- DGE (200 000 euros x 40%) 80 000 euros HT

9° - Questions diverses

A – Convention d'objectifs et de financement du contrat Enfance et Jeunesse – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire.

Ce Contrat Enfance et Jeunesse remplace le Contrat Temps Libre arrivé à échéance le 31.12.2006. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Sont éligibles à la Psej, les nouveaux développements ainsi que les développements financés lors de la dernière année du contrat temps libre précédant le Contrat Enfance Jeunesse qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenues.

La Psej a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures – journées / enfants, poste équivalent temps plein, etc.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85 % du montant de la Psej.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention, laquelle est conclue pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

Montant 2005 : 73 335,41 euros
 Montant 2006 : 65 991,00 euros
 Montant 2007 : 62 791,00 euros
 Montant 2008 : 59 590,00 euros
 Montant 2009 : 56 390,00 euros

Le Contrat Enfance se terminera le 31.12.2007. Il sera rattaché au Contrat Enfance Jeunesse par avenant.

La CAF se désengage chaque année du fait que la CNAF accorde moins d'aide aux caisses départementales.

Toutes les Communes voient leurs attributions diminuées, de façon plus ou moins importante. Une intervention des élus, toutes tendances confondues, a conduit la CAF à revoir ses attributions à la hausse (prévision initiale de 20 000 euros pour BLANZY en 2006).

Monsieur BERNARDON demande si la diminution de l'aide est liée au nombre d'enfants.

A l'avenir, il faudra peut être réduire les actions du Centre Social, faute de moyens ou trouver d'autres financements, ou avoir encore plus de rigueur dans la gestion des crédits. En 2007, Blanzly Espace a trouvé d'autres financements (région – département). Les représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'Association ont été informés lors de la dernière Assemblée Générale.

B – Restauration d'archive communale.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Général pour la restauration d'un registre d'Etat Civil, à hauteur de 50% du devis (665 euros HT x 50 %).

C – Dates et prochaines réunions.

- Commission des Finances : jeudi 1^{er} mars et mardi 27 mars 2007
- Conseil Municipal : mardi 06 mars et jeudi 29 mars 2007.

D – Cité 71.

Le salon Cité 71 se tiendra à Montceau-les Mines, place André Malraux, les 15 et 16 février 2007.

E – Carnaval les 24 et 25 février 2007.

Madame LEMOINE signale qu'une radio temporaire sera installée à l'Espace de Vie et d'Animation et émettra sur 107.5 en FM du lundi 19 au lundi 26 février.

Ce projet vise à faire la promotion de notre Carnaval et mettre un coup de projecteur sur nos associations et plus particulièrement le Comité des Fêtes qui est le grand organisateur.

Ce projet de radio locale temporaire est financé par les spots publicitaires (cette action ne coûte rien à la Commune, sinon la mise à disposition d'une salle à l'EVA).

F – Décès de Monsieur Roger MARIONNET.

Henri BERNARDON propose aux Conseillers d'avoir une pensée pour Monsieur Roger MARIONNET décédé le 06 février 2007. Il fut Conseiller Municipal de 1965 à 1983 et membre de plusieurs associations Blanzynois dont l'Harmonie Municipale.